

# Du « grand débat » à la liberté de débattre en grand

**La LDH a apporté au « grand débat » sa contribution sur les sujets qui correspondent à son champ de légitimité, en soulignant certains thèmes majeurs laissés hors-champ par le gouvernement. Extraits\*.**

**L**e « grand débat » dont le président de la République se veut héros et héraut lui a été imposé par les manifestations et géré comme tel. D'où les « ruses » qui le corsètent. Ainsi ses modalités ont-elles été définies par le gouvernement et par lui seul. Quant aux thématiques choisies... Le simple fait d'en avoir limité le nombre, et de ne les interroger qu'à partir des hypothèses gouvernementales fausse la donne. Tout ceci explique que l'opinion publique doute de la prise en compte de ses aspirations et de ses revendications, comme elle doute de l'honnêteté de la restitution des expressions populaires.

Concernant le cadre du débat, la LDH estime qu'il aurait été préférable de le construire à partir de normes objectives, censées être communes à tous, et non sur des approches conjoncturelles ou des préférences politiciennes. Ces normes existent: Déclaration de 1789, préambule de la Constitution de 1946, Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH); concernant les droits économiques et sociaux, les articles 22 à 25 de la DUDH et 5 et 11 du préambule de la Constitution de 1946, [prévoyant] expressément le droit au travail, le droit de pouvoir vivre de son travail et de bénéficier de la sécurité sociale; [enfin], à propos de la fiscalité, les dispositions des articles 13 et 14 de la Déclaration de 1789 et 21 de la DUDH.

Au-delà de sa dimension sociale,

\* Voir l'intégralité du texte sur [www.ldh-france.org/du-grand-debat-a-la-liberte-de-debattre-en-grand](http://www.ldh-france.org/du-grand-debat-a-la-liberte-de-debattre-en-grand).

le mouvement des « gilets jaunes » porte une critique radicale du fonctionnement de la démocratie. [Mais] la proposition de réduire le nombre de parlementaires ne répond en rien au dysfonctionnement du Parlement. Les causes sont à chercher ailleurs: dans le fait qu'il ne dispose pas d'une plénitude de compétence; de moyens de contrôler l'action du gouvernement ni d'évaluer les politiques publiques; qu'il délibère dans des conditions qui ne lui permettent pas d'apprécier la portée et l'impact des lois qu'il vote...

Il en résulte un déséquilibre entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif, aggravé par l'affaiblissement des contre-pouvoirs existants. Le Conseil constitutionnel? Son mode de désignation interdit de considérer qu'il s'agit d'une juridiction indépendante du pouvoir politique. L'autorité judiciaire? Un parquet de plus en plus omnipotent, alors qu'il reste soumis au pouvoir politique. Le Conseil d'Etat voit, [lui], sa composition à la main du pouvoir exécutif.

La désaffection à l'égard du processus démocratique se nourrit largement de la difficulté à savoir qui décide de quoi, du niveau local au niveau européen. Ceci explique en partie la volonté de revendication directe qu'exprime la revendication d'un référendum d'initiative citoyenne. Au-delà même des garanties qui devraient [l'] entourer, c'est aussi en amont, dans la manière de faire vivre le

processus délibératif à tous les échelons (du quartier à la nation) que se trouve, sans doute, une partie de la réponse aux revendications actuelles. [Enfin, la] question des droits des femmes, éternelles oubliées des libertés, [n'est pas posée].

Finalement, tout se passe comme s'il s'agissait de ne parler changeamment que pour ne rien changer et finir par se taire. Car, corrélativement au « grand débat », l'exécutif fait voter une nouvelle loi anticasseurs ainsi qu'une réforme de la justice rejetée par tout le corps judiciaire, toutes deux manifestant une tentation autoritaire croissante et inquiétante. Inquiétudes avivées par [l'inscription] au forceps, à l'agenda du « grand débat », [du] thème de la laïcité, [laquelle] n'est pas en danger, sauf si l'on veut légitimer les attaques contre les musulmans, et [de celui des migrants, qui] mérite mieux qu'une discussion nourrie d'impressions, de préjugés. La transition énergétique, enfin, est traitée en parent pauvre puisque limitée à la taxe carbone ou aux façons de mieux financer telles ou telles mesures... L'enjeu dépasse cette approche, [qui] suppose de passer d'une humanité propriétaire du monde à une humanité qui en devienne responsable.

La LDH a des réflexions et des contributions à soumettre à la discussion collective. [Si elle] ne devait faire qu'une seule proposition concrète, ce serait que le débat déborde de ses limites et se développe jusqu'à englober tous les thèmes qui doivent l'être. Que le « grand débat » se donne à lui-même la liberté et le temps de débattre en grand. ●